

CONCOURS

« Restez en contact avec le Réseau FADOQ »

Règlement de participation

Le concours « Restez en contact avec le Réseau FADOQ » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par le Réseau FADOQ (ci-après « l'**Organisateur** ») et se déroule du 20 novembre 2020 au 10 octobre 2021 à minuit HE, heure limite de participation (ci-après : la « **Durée du Concours** »).

L'**Organisateur** se réserve le droit de permettre à ses filiales, sociétés affiliées et à chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, agences de publicité ou de promotion respective (les « **Agents** ») de poser en tout ou en partie des actes nécessaires dans le cadre de ce **Concours**.

1. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne physique résidant au Québec ayant atteint l'âge de la majorité, étant détentrice d'une carte de membre du Réseau FADOQ en vigueur et étant abonnée à l'infolettre FADOQ (le « **Participant** »).

Sont cependant exclus les employés, représentants de l'**Organisateur**, de ses sociétés affiliées, sociétés mères, de ses agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif à ce **Concours**, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

Pour participer au **Concours**, un membre du Réseau FADOQ doit être inscrit à l'infolettre du Réseau FADOQ au moment des tirages. L'inscription se fait uniquement en ligne. Les dates des tirages sont :

18 janvier 2021 19 avril 2021 19 juillet 2021 18 octobre 2021

Une seule adresse courriel par membres FADOQ.

Le membre FADOQ doit avoir une carte de membre en vigueur.

3. PRIX

Le prix offert à chaque date mentionnée ci-haut est : Une tablette IPAD 32 G

Ce qui veut dire que quatre tablettes seront tirées parmi les **Participants** pendant la durée du **Concours**.

Valeur totale des prix : 450 \$ x 4 tablettes = 1 800 \$

4. TIRAGE

Un prix sera attribué à la personne gagnante (le « **Gagnant** ») au hasard par voie électronique parmi tous les **Participants** abonnés à l'infolettre FADOQ au moment du tirage, et ce pour les quatre tirages (voir dates de tirages ci-dessous).

18 janvier 2021	13 h
19 avril 2021	13 h
19 juillet 2021	13 h
18 octobre 2021	13 h

Le gagnant ne peut être déclaré gagnant qu'une seule fois.

Les tirages auront lieu, dans les bureaux du Réseau FADOQ, au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec), H1V 0B2, Canada.

5. RÉCLAMATION DES PRIX

Un représentant du Réseau FADOQ informera par téléphone les **Participants** sélectionnés dans les sept (7) jours suivant le tirage. Si le Réseau FADOQ n'a pu joindre ce ou ces **Participants** dans les sept (7) jours suivant le tirage, et ce, en ayant utilisé des moyens raisonnables, un nouveau tirage aura lieu dans les mêmes bureaux.

À la suite d'un tirage, si un **Participant** sélectionné ne se conforme pas aux exigences du Règlement de participation, le tirage n'est pas valide. Le **Participant** n'est donc pas admissible au concours. Il sera disqualifié et un autre tirage aura lieu. Cette procédure se poursuivra jusqu'à ce qu'un Participant admissible soit sélectionné et puisse être déclaré **Gagnant**.

Pour réclamer son prix et afin d'être déclaré **Gagnant**, le **Participant** sélectionné devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Ensuite, il devra signer le Formulaire de Déclaration et d'Exonération envoyé par le Réseau FADOQ confirmant le respect du Règlement de participation et il devra retourner ce formulaire au Réseau FADOQ dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

Le prix sera remis au **Gagnant** en personne aux bureaux du Réseau FADOQ ou encore expédié par la Poste suivant la réception du formulaire de Déclaration et d'exonération signé.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'**Organisateur** n'est pas responsable des frais encourus par le **Gagnant** quant à la réclamation du (des) prix. Toute réclamation de prix sera sujette à vérification par l'**Organisateur**. La décision de l'**Organisateur** à cet effet est finale et sans appel.

En participant à ce **Concours**, le **Participant** dégage de toute responsabilité l'**Organisateur**, ses sociétés affiliées, sociétés mères, dirigeants, administrateurs et partenaires, dont ses agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs employés, agents et représentants, de toute responsabilité directe ou indirecte, corporelle ou matérielle découlant de sa participation au **Concours**, ainsi que de l'acceptation et/ou de l'utilisation du (des) prix et libère entièrement l'**Organisateur**, ses agences de promotion, et tout autre intervenant de toutes réclamations, revendications ou poursuites pouvant être alléguées contre eux ou l'un d'eux, maintenant ou par la suite, par les **Participants**, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, relativement au **Concours** ou au prix.

Le **Gagnant** accepte que son nom, sa photo et son emplacement soient utilisés en tout ou en partie par l'**Organisateur**, ses agences de publicité, et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au **Concours**, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, et ce, de quelconque manière sans aucune compensation et sans quelconque approbation additionnelle de la part du **Gagnant**. Aucune correspondance ne sera échangée avec toute autre personne que le **Gagnant**.

Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra en aucune circonstance être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour une somme d'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.

Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées au **Gagnant**, l'**Organisateur** ne pouvait attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent Règlement de participation, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée à ce Règlement de participation en argent.

Le refus formel ou réputé d'un prix par le **Gagnant** libère l'**Organisateur** de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

L'**Organisateur** se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ce **Concours** ou de modifier, amender, changer ou suppléer ce Règlement de participation, sous réserve de la législation applicable. L'**Organisateur** se réserve également le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent **Concours** dans l'éventualité où se produirait un événement ou une cause hors de son contrôle pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du **Concours**, comme prévu dans ce Règlement de participation, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Le **Concours** est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.